



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

trains de nuit

Question au Gouvernement n° 210

[Texte de la question](#)

TRAINS DE NUIT

M. le président. La parole est à Mme Pascale Boyer, pour le groupe La République en marche.

Mme Pascale Boyer. Madame la ministre des transports, dans la perspective de la préparation de la loi d'orientation des mobilités qui sera présentée par le Gouvernement au premier semestre 2018, j'appelle votre attention sur la place donnée au train de nuit lors des Assises de la mobilité, alors que les fermetures de lignes de nuit se succèdent et que le train de nuit Paris-Nice est aujourd'hui menacé.

Lancées le 19 septembre dernier, les Assises de la mobilité ont d'ores et déjà permis de poser les grands principes qui orienteront les mobilités de demain : respectueux de l'environnement, accessibles au plus grand nombre, les transports doivent viser la continuité territoriale sans nécessiter d'investissements lourds dans les infrastructures. Or malgré une qualité de service dégradée, les trains Intercités de nuit correspondent à ces grands principes.

Le transport ferroviaire figure parmi les moins polluants. Le réseau Intercités de nuit assure le désenclavement des territoires de montagne, des territoires ruraux, et favorise le report modal. Ces dernières années, des lignes de nuit ont été supprimées en raison de leur déficit supposé.

M. Thibault Bazin. On a préféré les cars Macron !

Mme Pascale Boyer. Mais l'ambition des Assises de la mobilité, qui consiste à intégrer le coût des externalités négatives et le bénéfice des externalités positives au calcul de la rentabilité, pourrait conduire à revoir le bilan.

La période de pause dans le développement des lignes à grande vitesse n'est-elle pas l'occasion de réveiller les trains de nuit ? Le train de nuit Paris-Briançon circule attelé au Paris-Nice. Cela permet de mutualiser les coûts tout en apportant une fréquentation importante et complémentaire entre les deux destinations. La suppression du Paris-Nice ne risque-t-elle pas de reporter de nombreux coûts sur le Paris-Briançon et de compromettre, à terme, le désenclavement des Hautes-Alpes ?

L'État peut-il s'engager, madame la ministre, sur la pérennité du Paris-Briançon ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

Mme Laurence Dumont. Ce n'est pas un sujet de question au gouvernement, mais de question orale sans débat !

M. Aurélien Pradié. Et Cahors ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports*. Madame la députée, vous m'interrogez sur la pérennité du train de nuit entre Paris et Briançon, et plus largement entre Paris et Nice. Tout d'abord, je vous confirme que l'État s'engage à poursuivre l'exploitation du train de nuit entre Paris et Briançon.

M. Aurélien Pradié. Et Cahors ?

Mme Élisabeth Borne, *ministre*. Je sais qu'il répond à une attente forte des usagers et des élus. C'est précisément la raison pour laquelle l'État, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le département des Hautes-Alpes et SNCF Réseau se sont engagés à hauteur de 20 millions d'euros pour réaliser des travaux d'amélioration sur la section Briançon - Mont-Dauphin.

Cette rénovation, qui a débuté en septembre dernier, s'achèvera d'ici à la fin novembre. Elle a certes causé des gênes pour les voyageurs, mais elle permettra d'assurer la pérennité de cette ligne et d'améliorer durablement les conditions de circulation et le confort des voyageurs, ce dont je me réjouis. Au-delà, comme vous, je suis convaincue que les trains de nuit peuvent répondre aux besoins de mobilité de certains territoires.

À l'heure où certains laissent entendre que nous voudrions fermer des lignes ou des gares TGV, nous avons là un exemple très concret de l'engagement du Gouvernement au service de la mobilité pour tous dans tous les territoires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. Aurélien Pradié. Avec les bus Macron !

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Boyer](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 210

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [25 octobre 2017](#)